

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>  Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITION BP 891 - Tél. 21-37-18 - Fax (228) 21-61-07 LOME.  Les abonnements et annonces sont payables d'avances
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation) .....	1
Récapitulé de déclarations d'associations.....	16
(Avis de perte de titre foncier) .....	18

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

*(Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Sotouboua, Lomé, Bassar, Sokodé, Aného, Vogan, Kévé, Dapaong, Tsévié, Notsé, Kara, Kpalimé, Badou, Avé.*

Suivant réquisition, n° 21.109 déposée le 2/5/2000, M. BASSAYI Pessé Egbaré, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 66 a-51 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kadjikpalada et borné au nord par la propriété TANIKE, au sud par la propriété KEPEDA, à l'est par la propriété KALIKASSIM et à l'ouest par la propriété KAMANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.110 déposée le 2/5/2000, M. BOULOUFEI Bebetheng, profession de cadre des assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 09 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 1562, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 1564 et à l'ouest par le lot n° 1559.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.111 déposée le 2/5/2000, M. TCHALLA Tommadja, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 84 a 81 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Kadjikpalada et borné au nord par la propriété TCHAKPALA, au sud par la propriété SIMTORO, à l'est par la propriété SIMTORO et à l'ouest par une piste existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.112 déposée le 2/5/2000, M. MAKOU Nadjombé, profession de secrétaire principal, demeurant et domicilié à Bassar, mandataire de GIPATO-Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 01 a 20 ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Djokpan Kikpeou et borné au nord et à l'ouest par la propriété GBATI Gbandi, au sud par la propriété GBATI Alizi et à l'est par la propriété YAYA Djala.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GIPATO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.113 déposée le 2/5/2000, M. MAKOU Nadjombé, profession de secrétaire principal, demeurant et domicilié à Bassar, mandataire de GIPATO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 a 06 ca, situé à Bassar, connu sous le nom de Ouadandé Digbande et borné au nord et au sud par une rue de 12 m, à l'est par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GIPATO et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.114 déposée le 2/5/2000, Mme BARARMNA Gninaka, représentant les héritiers ALASSOUNOUMA Boumbera, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 33 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 220, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n° 218 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.115 déposée le 2/5/2000, M. PETCHELEBIA Abalo Pgnakiwè, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 68 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord et à l'est par la collectivité de Komah, au sud par une rue en projet de 12 m et à l'ouest par la propriété SALAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.116 déposée le 2/5/2000, M. GNARO Aoussi, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Adjougba et borné au nord par le lot n° 891, au sud par le lot n° 895, à l'est par le lot n° 894 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.117 déposée le 2/5/2000, M. KAO Pitassa, profession de comptable, demeurant et domicilié à Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Agoényivé Totsi, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 476, au sud par les rues non dénommées de 14 m et 20 m, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.118 déposée le 2/5/2000, M. GADEDE Semagnon, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance

totale de 12 a 0 ca 46, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Amadahome et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 1259 et 1260, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1272 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1269.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.119 déposée le 2/5/2000, Mme AMAH Ablavi Tom-ɛna, épouse POYODE, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 06 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 752, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par une rue en projet de 30 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.120 déposée le 3/5/2000, Mme ADAMOU Karidjatou, née AMETEPE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n<sup>o</sup> 492, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 493 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 489.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.121 déposée le 3/5/2000, Mme ADAMOU Karidjatou, née AMETEPE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 600, au sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 603 et à l'ouest par la voie de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.122 déposée le 3/5/2000, Mlle AMETEPE Ekui Afɛ Djigbodi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 56 ca, situé à Alomé Aflao, connu sous le nom de Soviébé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 176, au sud par le lot n<sup>o</sup> 179, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 177 et 178, à l'ouest par la rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.123 déposée le 3.5.2000, Mme CODJIE Adjoa Lolonyo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 58 a 67 ca, situé à Lomé Zanguéra, connu sous le nom de Kohé et borné au nord par la propriété KPAMI Kokou, au sud par la propriété Yao TOGLAN, à l'est par la propriété NEGLO Houmali et Koumada KPAMI, à l'ouest par l'école primaire publique de Kohé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.124 déposée le 3.5.2000, M. LAWSON DANKOU Tévi, profession de Tâcheron bâtiments, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 517, au sud par la rue de 14 m, à l'est par la rue de 14 m et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 515 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 21.125 déposée le 4.5.2000, Mme QUENUM Sylvie, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 70 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 508, au sud par la rue de 16 m, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 509 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 505.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.126 déposée le 4/5/2000, M. AKUE Bitchy, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 89 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 50, à l'est par le lot n° 51 et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.127 déposée le 4-5-2000, M. AKUE Bitchy, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Lomé connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 594, au sud par la rue de 16 m, à l'est par le lot n° 597 et à l'ouest par le lot n° 593.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.128 déposée le 4-5-2000, M. AKUE Bitchy, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 24 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 618, au sud par la rue de 20 m, à l'est par les lots n° 621 et 622 et à l'ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.129 déposée le 4/5/2000, M. AKUE Bitchy, profession de cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 49 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aglalépédogan et borné au nord par le lot n° 22, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 27 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.130 déposée le 5 5 2000, M. FREITAS Pedro, profession de directeur d'école, demeurant et domicilié à Lomé Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 26 a 61 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par la propriété KOU-LEHANAWO, à l'est par la collectivité ALIPUI et à l'ouest par la propriété Togotélécom.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.131 déposée le 5 5 2000, Mme AGBANAN Ebouli, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Vogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 43 ca, situé à Vogan Assiko, connu sous le nom d'Adaghé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par SOSSOU Akoesso et à l'ouest par AS-SIOBO Gnagblodjro Dassou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.132 déposée le 5 5 2000, Mlle LAWSON BODY Reine Latré Dovi, profession de cadre financier, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 23 a 58 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord par la propriété AGOUZE Awudja, au sud par la propriété GOKA Fengué, à l'est par la propriété AGOUZE Edoh, Nemagnon, Awoudja, Mensah et Gayome et à l'ouest par la propriété Suitor WOMENO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.133 déposée le 5 5 2000, M. LABAN Kodjo Eugène, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 55 ca, situé à Lomé Allao, connu sous le nom d'Amadahome et borné au nord par le lot n° 1355 A, au sud et à l'est par des rues en projet de 14 m et à l'ouest par les lots n° 1354 et 1357.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.134 déposée le 5/5/2000, M. ATTIOGBE Kossi Adokita, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 00 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 95, au sud par le lot n° 97, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 96.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.135 déposée le 8/5/2000, M. ARATEME Silah Sekou Akpasso, profession de directeur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 06 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité KPOTOGBI, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KETEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.136 déposée le 8/5/2000, Mme GBATI Sandoh, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 05 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 523 et 522 bis, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 525 et à l'ouest par les lots n°s 521 et 522.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.137 déposée le 8/5/2000, M. PATASSE Kpanlou, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 76 ca 60, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par la collectivité DJISNABA, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par la propriété DJISNABA et à l'ouest par la route nationale n° 1

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.138 déposée le 8/5/2000, M. KUEVIKOE Povi Dovi, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Anèho, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ETOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Dame ALADE Awa Dodji J. et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.139 déposée le 8/5/2000, MM. GOZAN Kokou Seth et GOZAN Kossi Bernard, profession de banquier et coordinateur, demeurant en France et Côte d'Ivoire, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 80 ha 65 a 44 ca, situé à Amouzou-Kopé, connu sous le nom de Agotimé Megbédzré et borné au nord par les propriétés DREKE et TOGBE Paul, au sud par les propriétés TOGBE Paul et ASSAFOTSE Ana, à l'est par les propriétés AKPAKOU Kodjo et ZIKPUITO Sallah Agbota et à l'ouest par les propriétés TEH Attifa, NUADJI et ANENOU Gléké.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.140 déposée le 8/5/2000, M. ALOWANOU Rigobert Ahlin, profession de médecin, demeurant en France et domicilié à 21, Rue Pré Jolet, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 ha 74 a 82 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Dedeke et borné au nord par les propriétés MAWUKO, DOKODJO, DOKUEGBE et MITOMENYOE, au sud par la suite de la collectivité GAKPE, à l'est par la collectivité GAKPE et à l'ouest par les collectivités SEKLE et FIOKOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.141 déposée le 8/5/2000, M. AGBODO Kokouvi Daglo, profession de professeur de collège, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de M. et Mme QUEDEHOUSOU Ayivi et Seynam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 18ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Zopomahé et borné au nord par la propriété EKLOU Fada, au sud par la propriété KABLE Akato, à l'est par la propriété Kokouvi ZILEVOU et à l'ouest par la propriété Ekpe AGBANGO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme GUEDEHOUSSOU Ayivi et Seynam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.142 déposée le 8/5/2000, M. AGBODO Kokouvi Daglo, profession de professeur de collège, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, mandataire de M. et Mme GUEDEHOUSSOU Ayivi et Seynam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 17 a 10ca 61, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Honhe et borné au nord et à l'est par la propriété LANYON nouvi, au sud par l'emprise de la voie ferrée (Lomé-Kpalimé) et à l'ouest par la propriété ATOKOU Ahli.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme GUEDEHOUSSOU Ayivi et Seynam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.143 déposée le 8 5 2000, M. AGBODO Kokouvi Daglo, profession de professeur de collège, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, mandataire de M. et Mme GUEDEHOUSSOU Ayivi et Seynam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 94 a 89ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Logoté et borné au nord par la propriété LAWON, au sud par la collectivité ADJEVI Havé, à l'est par la collectivité DAGNON Akossou et à l'ouest par la collectivité Kovi AGBEWONOU.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme GUEDEHOUSSOU Ayivi et Seynam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.144 déposée le 8 5 2000, Mlle LADZE Afli Folly, profession d'inspectrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 64 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Caccavéli et borné au nord par le lot n° 449 bis, au sud par une rue non dénommée de 50 m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 448.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.145 déposée le 9/5/2000, M. AYAYI GAH Ayi, profession d'agent de promotion sociale, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé II, mandataire de Mme AYINA Sylvie, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Zogbé et borné au nord par la propriété Togbiné Plassi GAGBAN, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Togbiné Plassi GAGBAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AYINA Sylvie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.146 déposée le 10/5/2000, Mlle OUEDRAOGO Fatimata Timbnoma, étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 5, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.147 déposée le 10 5 2000, M. LOGOSSOU Kossi, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 36 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par le lot n° 22.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.148 déposée le 10/5/2000, M. KOUEVI Covi, profession d'employé d'Assurance, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le

nom de Togblékopé et borné au nord par la collectivité ATTIVON, au sud par la collectivité ATTIVON, à l'est par la collectivité AZOUMA et à l'ouest par la collectivité GAVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.149 déposée le 10/5/2000, M. KOUEVI Covi, profession d'employé d'Assurance, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 14 a 22 ca, situé à Badja, connu sous le nom de Towou et borné au nord par une route nationale Lomé-Kpalimé de 30 m, au sud par la propriété NOGBEDJI Kodjo, à l'est par la propriété NOGBEDJI Kpoussina et à l'ouest par BADA Ahor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.150 déposée le 11/5/2000, M. KINDEDJI Kokou, profession de tailleur, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 12 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par le lot n° 10, au sud par la rue Okiki Aguiar de 12 m, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.151 déposée le 11/5/2000, M. AGBOTRO Kodzo Justin, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Alla Adidogomé, connu sous le nom de Hetsiavi et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé et une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 30, à l'est par le lot n° 20 bis et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.152 déposée le 11/5/2000, M. EKOUE DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouis-

sant de ses droits civils de nationalité togolaise, conseil de Mlle KADIRI Afizétou, commerçante à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Attiégo, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par le lot n° 324, au sud par le lot n° 320, à l'est par le lot n° 323 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle KADIRI Afizétou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.153 déposée le 11/5/2000, M. TCHALLA Tommadja, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Avédji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédji et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ADJOYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.154 déposée le 12/5/2000, M. KATE AZIAGLO Anoumou, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 68 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 203 B, au sud par une rue projetée de 12 m, à l'est par le lot n° 204 et à l'ouest par le lot n° 202.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.155 déposée le 12/5/2000, Mme NYUIADZI Abra Adzina Mawussi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 80 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Apédokoè Gbomamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés GBOLOHO Abotsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

6054

Suivant réquisition, n° 21.156 déposée le 12/5/2000, M. Yaovi Tétévi KOFFI, profession d'employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Akpikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 73 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par les héritiers Kossi AKPAMAGBO, au sud par la propriété Dovi GAHOUN Hégbô, à l'est et à l'ouest par la propriété GAHOUN Hégbô.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.157 déposée le 12/5/2000, M. ALOME GOUN Kossi, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par le lot n° 158, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 19 m et à l'ouest par le lot du propriétaire ABADJIVOR Avogan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DOVI kouassi Avouji et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.158 déposée le 12/5/2000, M. ABIKOU Lokossou, profession d'ingénieur de génie civil, demeurant à Aného et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 73 ca, situé à Lomé Allao, connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par le lot n° 1684, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 1685 et à l'ouest par le lot n° 1683.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.159 déposée le 15/5/2000, M. EHON Sédéaminou, profession de menuisier, demeurant et domicilié en Côte d'Ivoire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 107 et 104, au sud par une rue en projet de 21 m, à l'est par le lot n° 102 et à l'ouest par une rue en projet de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.160 déposée le 15/5/2000, M. MAFELE Baboti, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 69 a 54 ca, situé à Notsé, connu sous le nom de Golovou et borné au nord par la route Golovou-Kpévé de 20 m, au sud par la propriété, YOKO Kodjo, à l'est par la collectivité KOUVOHA et à l'ouest par la propriété DOUTI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.161 déposée le 15/5/2000, Mme EDO Afiavi, profession d'employée de BCEAO à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 14 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 40 et 47, à l'est par le lot n° 48 et à l'ouest par le lot n° 41.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.162 déposée le 15/5/2000, M. TOUMEY Kokou, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 33 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.163 déposée le 16/5/2000, M. PIGNANDI Kao, profession d'ingénieur hydraulique, demeurant et domicilié à Kara Dongoyo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 59 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 899, au sud par le lot n° 895, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 897.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.164 déposée le 16/5/2000, M. KUDAWOO Komi Djidjogbé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 20 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi Gblinkomé et borné au nord et à l'est par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 566, à l'ouest par le lot n° 568.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.165 déposée le 16/5/2000, M. NOAMESSI Comlan Gilles, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Dingbé et borné au nord par les lots n°s 394 bis et 399 bis, au sud par le lot n° 398 bis, à l'est par le lot n° 396 bis et à l'ouest par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.166 déposée le 16/5/2000, M. GOZAN Kossi Zinu, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 67ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par un passage de 6 m, au sud par le lot n° 93, à l'est par le lot n° 102 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.167 déposée le 16/5/2000, M. GOZAN Kossi Zinu, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par le lot n° 1253, au sud et à l'ouest par deux rues non dénommées, à l'est par le lot n° 1254 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.168 déposée le 16/5/2000, M. WILSON Adje Wodey, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 173, à l'est par le lot n° 176 et à l'ouest par le lot n° 172.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.169 déposée le 16/5/2000, M. EKPAYE Tchaa Yikpa, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 948, au sud par le lot n° 953, à l'est par le lot n° 950 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.170 déposée le 17/5/2000, M. Romain Comlavi Mawuli GOERKE, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 ha 01 a 86 ca, situé à Danyi Kétéme, connu sous le nom de Prada et borné au nord par la propriété MAWUVI, au sud et à l'est par les propriétés DOGBOE Atitso.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBEME-GNAH Do et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.171 déposée le 17/5/2000, M. LAWSON AVUNSU Laté Lolo, profession d'inspecteur d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 72 ca, situé à Kpémé et borné au nord, au sud, à l'ouest par les propriétés BROOHM, à l'est par les héritiers BROOHM Afutu.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme ZAMBA Kayi Véronique et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.172 déposée le 17/5/2000, M<sup>e</sup> Afèkèmè JOHNSON, profession de notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 09 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord, au sud, à l'est par les rues non dénommées de 18 m, 14 m et 16 m; à l'ouest par les lots n°s 2011 et 2022.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.173 déposée le 18/5/2000, M. FREITAS Adélaku Messan, profession d'ingénieur d'Elevage, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 ha 23 a 56 ca, situé à EKETO-ELAVAGNON, connu sous le nom de Hiliaza et borné au nord et à l'ouest par la route Agadji Eketo-Elavagnon Adomi, au sud par les propriétés KOUVEDJI Kossivi, ISABAYA, BAKOU Komlavi et à l'est par les propriétés AFELEVE Komlan et TCHAGBANA Kasré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.174 déposée le 18/5/2000, M. EDORH Ananou Génè Botsoé, profession d'ingénieur sanitaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 46 ca, situé à Kpalimé, connu sous le nom de Nekukpeta et borné au nord par le lot n° 132, au sud par le lot n° 152, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par le lot n° 141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.175 déposée le 18/5/2000, M. ASSAGBA Atsu K. Adolph, profession de comptable à la Chambre de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 6 a 41 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par les lots n°s 19 et 21, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par le lot n° 20 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.176 déposée le 18/5/2000, Mme SIIPI Ayoko Alice Enyonam, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca 95, situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 18.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.177 déposée le 18/5/2000, Mme KABASSE BAFORMA Melanie, profession de sage-femme d'Etat, demeurant à Kara et domiciliée à Sokodé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 1213, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1212 et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.178 déposée le 18/5/2000, M. BUAKA K. Mawuèna, profession d'agent des Impôts, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 33 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Vakpo Nadégbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GBEMOU Noma-gnon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.179 déposée le 18/5/2000, Mme KAMBIAMeyekina, née KAO, profession de cadre de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non inter-

dite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 42 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2013, à l'est par le lot n° 2008 et à l'ouest par le lot n° 2006.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.180 déposée le 18/5/2000, M. KAMBIA Essobeheyi, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. KAMBIA Ekim Batchadi, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé Amadahomé et borné au nord par le lot n° 1913, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1912 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KAMBIA Ekim Batchadi et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.181 déposée le 18/5/2000, M. KAMBIA Essobeheyi, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 97 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2007, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 2012.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.182 déposée le 18/5/2000, M. KAMBIA Essobeheyi, profession d'ingénieur agronome, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 07 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Adidogomé Amadahomé et borné au nord par une rue de 50 m, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 1911 et à l'ouest par les lots n° 1913 et 1914.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.183 déposée le 19/5/2000, Mlle LAWSON-BOE ALLAH Kayi, profession d'élève notaire, demeurant et domiciliée à Lomé Avénou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66 a 01 ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo et borné au nord par la propriété AGOUTSI Kodjo, au sud par la ruelle Lomé-Kpalimé, à l'est et à l'ouest par la propriété AGOUTSI Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.184 déposée le 22/5/2000, M<sup>e</sup> Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 735, au sud par le lot n° 739, à l'est par le lot n° 738 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AYIE Kwaku et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.185 déposée le 22/5/2000, M. OURO-SAMA Daouda, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par le lot n° 637, au sud par le lot n° 633, à l'est par le lot n° 635 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Kakaye GBATI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.186 déposée le 23/5/2000, M. EDEOU Mewekiwé Bilakani, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 89 ca, situé à Pya, connu sous le nom de Kioude et borné au nord par un passage de 20 m, au sud par la propriété WE-MBOU, à l'est par la propriété NABEDE et à l'ouest par la propriété TCHAMAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.187 déposée le 23/5/2000, M. EDEOU Mewekiwé Bilakani, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Kara, connu sous le nom d'Adabawéré et borné au nord par le lot n° 1072, au sud par le lot n° 1067, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1070.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.188 déposée le 23/5/2000, Mlle MAKAMANZI Adjoa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Séminaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Kara, connu sous le nom d'Adabawéré et borné au nord par le lot n° 1094, au sud par le lot n° 1090, à l'est par le lot n° 1092 et à l'ouest par une rue de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.189 déposée le 23/5/2000, M. ADAMAH TASSAH Tétévi Nzu, profession de dépositaire de voitures d'occasion, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 06 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Fiovi et borné au nord par la route Agoényivé-Mission-Tové de 20 m, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.190 déposée le 24/5/2000, Mme SENAH Adjovi Séfako, profession de pharmacienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés Koudakpo Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. SENAH H. Kokou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.191 déposée le 24/5/2000, Mme ANANI Amélie Kafui, profession de femme d'affaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 31 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Numbi et borné au nord par les lots n° 431 et 434, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 437 et à l'ouest par les lots n° 431, 432 et 433.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.192 déposée le 24/5/2000, Mme ANANI Amélie Kafui, profession de femme d'affaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36 a 01 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue projetée de 14 m, au sud par les lots n° 1089, 1086, 1085, 1082, 1081, 1078, à l'est par le lot n° 1076 et à l'ouest par le lot n° 1091.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.193 déposée le 24/5/2000, Mme HADZI Dédégan, profession de jardinière d'enfant à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 45 a 61 ca, situé à Tsévié Bolougati, connu sous le nom de Afeko et borné au nord et à l'ouest par la propriété SRABI, au sud par la propriété AZIAKPO, à l'est par la route Bolou-Wli.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.194 déposée le 24/5/2000, Mme HADZI Dédégan, profession de jardinière d'enfant à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 99 a 42 ca, situé à Tsévié Bolougan, connu sous le nom de Logomé et borné au nord par la propriété AZIABOR Dodzi, au sud et à l'ouest par la propriété SEABI, à l'est par la propriété GANYO Koudzodzi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.195 déposée le 24/5/2000, Mme GNANIH Essi Marie-Claire, épouse QUADJOVIE, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 68 ca, situé à Anèho Togokomé, et borné au nord par la route Togokomé-Agowoudou, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kpogli Sémékonawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.196 déposée le 24/5/2000, M. Daniel Kokou AGBAVITOR, profession de maître maçon à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 04 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Nyékonakpè et borné au nord par la route lagunaire, au sud par le lot n° 44, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.197 déposée le 25/5/2000, Mme KOGOE Padagnassou, profession d'agent de Togo-pharma, demeurant et domiciliée à Yadé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Bohou et borné au nord par la collectivité ASSALE, au sud par KOGOE Tatchossiyou, à l'est par KOGOE Pouhalou et à l'ouest par une rue existante.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.198 déposée le 25/5/2000, M. DJELOU Kodjovi Agbélenko, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 51 ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AMEVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.199 déposée le 25/5/2000, M. Akuété ADODJISSIH-BENISSAN, profession d'enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, mandataire de Mme Noulé Kokovi ADODJISSI-BENISSAN, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 48 ca, situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawo et borné au nord par le lot n° 589, au sud par le titre foncier n° 8478, à l'est par le lot n° 584 et à l'ouest par la collectivité AWOUGBLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Noulé Kokovi ADODJISSI-BENISSAN et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.200 déposée le 29/5/2000, Mme AGBEMADON A. Afiwa, née EKON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 54 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par une rue de 24 m, au sud par une réserve administrative, à l'est par les lots n° 5 et 7 et à l'ouest par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.201 déposée le 29/5/2000, M. TAKASSI-KIKPA Kondé Lambert, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de CERAD International, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 57 a 41 ca, situé à Akata Akpokli, connu sous le nom d'Akata Akpokli et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété MATTY Kokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CERAD International et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.202 déposée le 30/5/2000, Mme AKOUETE AKUE Kalé Grâce Marie-Bernadette, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a, situé à Togokomé, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par la piste Togokomé-Agbodan Kopé, au sud par la piste AMAGLI Richard, à l'est par la propriété AMAGLI Richard et à l'ouest par la propriété TOSSOU L. R. Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.203 déposée le 30/5/2000, Mme AHIAKPOR Y. Manavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 84 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété EKLU Sagba et KODJO Adenyo, au sud par la propriété de Mme AKOMATSRI et KODJODJI Aghlenyo Akossiwa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.204 déposée le 30/5/2000, Mme AHIAKPOR Y. Manavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28 a 17 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord et au sud par les propriétés EKLU Sagba et KODJO Adenyo, à l'est par les propriétés HOUKOU Kossivi Libo, EKLU Sagba et KODJO Adenyo et à l'ouest par les propriétés HONKU Kossivi Bibi et KUDJODJI Agblengo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.205 déposée le 30/5/2000, Mme AHIAKPOR Yohana Manavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 00 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AMOUZOU Kpelly.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.206 déposée le 30/5/2000, Mme LAWSON BOE-ALLAH Adjoa, née SEWOA, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55 a 07 ca 4, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AMOUZOU Dalia.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.207 déposée le 30/5/2000, Mme AHIAKPOR Y. Manavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 45 ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés EKLOU Sagba et KODJO Adenyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.208 déposée le 30/5/2000, Mme AHIAKPOR Y. Manavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 36 ca 6, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuibe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés EKLOU Sagba et KODJO Adenyo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.209 déposée le 30/5/2000, Mlle EKOUE Dédé Agna, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 29 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Yokoe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité SEDOVON, représentée par le sieur SEDOVON Eklou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.210 déposée le 31/5/2000, M. KUEVIAKOE Povi Dovi, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, mandataire de Mme KOUEVI-AKOE Ayélé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togo-

laise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité NOAMESHIE et à l'ouest par la route de Gbodjomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient Mme KOUÉ-VI-AKOE Ayélé et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.211 déposée le 31/5/2000, M<sup>e</sup> DZONOUKOU Yao Edem, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TOKPO Aziaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.212 déposée le 31/5/2000, M<sup>e</sup> DZONOUKOU Yao Edem, mandataire, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TOKPO Aziaba.

Il déclare que ledit immeuble appartient à DZONOUKOU Koffi Sénam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.213 déposée le 31/5/2000, M. DZONOUKOU Kwami Agbélengo, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TOKPO Aziaba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.214 déposée le 31/5/2000, M<sup>e</sup> DZONOUKOU Yao Edem, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'imma-

trication au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TOKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle DZONOUKOU Afi Séfako et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.215 déposée le 31/5/2000, M<sup>e</sup> DZONOUKOU Yao Edem, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 02 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité TOKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DZONOUKOU Komi Doh et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.216 déposée le 31/5/2000, M. SANI Amidou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 45 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Zongo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété BADAGOU Koudjodji Kpové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21.217 déposée le 31/5/2000, M. SANI Amidou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 21 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord par la propriété SEWODJI, au sud par KOUJODJI Kpové, à l'est par BADAGOU et à l'ouest par GBESSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière  
P. O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

**RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS****N° 555/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3 mai 2000.****Dénomination.** « Comité pour le Développement Intégral de Biossé-Amoutivé » (C.D.I.B.).**Siège :** Lomé — Togo**But :** Le développement intégral du quartier Biossé en particulier et le développement de la ville de Lomé en général.

Lomé, le 3 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**N° 560/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4 mai 2000****Dénomination.** « Objectif Femme Entreprise et Développement » (O.F.E.D.).**Siège :** Lomé — Togo**Buts :** Améliorer la condition socio-économique et financière des femmes togolaises par l'augmentation de leurs revenus en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté en général et celles des femmes en particulier tant en milieu rural que urbain.

Lomé, le 4 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**N° 561/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4 mai 2000****Dénomination :** « Réseau des Femmes Africaines ministres et Parlementaires » section du Togo (R.E.F.A.M.P./Togo).**Siège :** Lomé — Togo**Buts :** — Oeuvrer à la réalisation des plans et programmes d'action en adaptant les stratégies aux besoins spécifiques du Togo ;

— Initier toute action de nature à initier les autorités politiques et administratives à prendre des mesures qui concrétisent la participation de la femme à la vie publique et à l'exercice des responsabilités politiques ;

— Renforcer la collaboration entre les femmes de l'exécutif et celles du législatif pour une meilleure appréhension des questions de population et de développement ;

— Favoriser la formation de ses membres.

Lomé, le 4 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**N° 562/MISD-SG-DAPSC-DSC du 4 mai 2000****Dénomination.** « Association Lomé pour les Jeunes — Togo » (A.J.L./Togo).**Siège :** Lomé — Togo**Buts :** Constituer un cadre dynamique pour la promotion des jeunes et améliorer leurs conditions de vie sociale et culturelle en les dotant du savoir-être adaptés à un environnement moderne.

Lomé, le 4 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**N° 575/MISD-SG-DAPSC-DSC du 5 mai 2000****Dénomination.** « Groupe d'Entraide de Lomé-Kélégougan » (G.E.L.K.)**Siège :** Lomé — Togo**Buts :** — Resserer les liens de fraternité entre les membres et développer entre eux, l'esprit d'entraide et de solidarité ;

— Instaurer et encourager entre les membres le soutien réciproque, aussi bien moral que financier ;

— Porter assistance aux membres dans leur foyer à l'occasion d'événements heureux ou malheureux.

Lomé, le 5 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**N° 578/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 mai 2000****Dénomination.** « Fonds de Développement Régional » (F.D.R.).**Siège :** Sokodé (P. Tchaoudjo) — Togo**But :** Renforcer l'impact des activités économiques entreprises par ses membres pour l'amélioration de leurs conditions de vies économiques, sociales et écologiques.

Lomé, le 8 mai 2000  
 Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 579/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 mai 2000

*Dénomination* : « Terre Solidaire ».

*Siège* : Adjengré (P. Sotouboua) — Togo

*But* : Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des communautés de base en suscitant en elles un développement d'auto-assistance.

Lomé, le 8 mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 584/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 mai 2000

*Dénomination* : « Forum Africain pour les Elections Transparentes et Pacifiques » (F.A.E.-TRA.P.).

*Siège* : Lomé Togo

*But* : Assister les gouvernements des pays africains et d'ailleurs en vue de l'organisation des élections libres, transparentes et pacifiques.

Lomé, le 8 mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 585/MISD-SG-DAPSC-DSC du 8 mai 2000

*Dénomination* : « Aides Médicales et Charité » (A.M.C.)

*Siège* : Lomé Togo

*Buts* : — Sensibiliser, éduquer et former la population sur les IST VIH SIDA en santé sexuelle et reproductive ;

— Satisfaire les besoins élémentaires des communautés de base en soins de santé primaire axés sur l'initiative de Bamako par l'implantation de centres médico sociaux tant au siège que dans les représentations régionales et locales de l'Association sur le territoire national ;

— Assister sur le plan médical, psychosocial et pastoral, les personnes vivant avec le VIH/SIDA et autres affections chroniques ;

— Soutenir les jeunes nécessiteux particulièrement ceux affectés par le VIH/SIDA ;

— Favoriser la réintégration sociale des personnes infectées ou affectées.

Lomé, le 8 mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 593/MISD-SG-DAPSC-DSC du 9 mai 2000

*Dénomination* : « Frères Agriculteurs et Artisans pour le Développement au Togo » (F.A.-G.A.D.).

*Siège* : Kpélé-Adéta (S-P/Kpélé-Akata) — Togo

*Buts* : — Créer tout support de communication et de banque de données pour faciliter la recherche et la circulation de l'information pour la jeunesse ;

Appuyer des organisations paysannes dans leur processus d'auto-promotion ;

Lutter contre l'exode rural ;

Favoriser les relations humaines à une échelle internationale comme base de la paix en organisant des camps-chantiers nationaux et internationaux ;

Promouvoir et développer les activités génératrices de revenus.

Lomé, le 9 mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 605/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10 mai 2000

*Dénomination* : « Jeunesse des Nations Unies » (J.N.U.) — section du Togo.

*Siège* : Lomé Togo

*Buts* : Oeuvrer à l'émancipation des jeunes de réaliser des micro-projets au profit des catégories plus défavorisées de notre société ;

Oeuvrer à l'acceptation mutuelle entre les jeunes du monde en général et les jeunes du Togo en particulier ;

Oeuvrer à la promotion des droits et devoirs des jeunes ;

Cultiver chez les jeunes, l'esprit de réconciliation, de collaboration, d'entraide et de fraternité ;

Défendre les intérêts matériels et moraux des jeunes ;

Mobiliser et sensibiliser tous les jeunes animés d'un esprit d'initiation, épris de liberté et de justice.

Lomé, le 10 mai 2000

Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 626/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16 mai 2000

**Dénomination :** « Coopérative Agro-Pastorale Saint-Sauveur » (C.A.P.2S.).

**Siège :** Adjengré (P/Sotouboua) — Togo

**Buts :** — La production des cultures vivrières, des cultures irriguées ;  
— L'irrigation à partir de petits barrages ;  
— L'élevage ;  
— La pisciculture et autres ;  
— La formation des jeunes ruraux aux nouvelles techniques de la culture attelée ; de la conservation et de la commercialisation de leur production.

Lomé, le 16 mai 2000  
Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 633/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16 mai 2000

**Dénomination :** « Centre International de Paix » ou « Paix sans frontière ».

**Siège :** Lomé — Togo

**But :** Promouvoir la paix et tous les éléments, les faits qui s'y rattachent : les principes démocratiques, les déclarations universelles des Droits de l'Homme, de la Femme et des Enfants.

Lomé, le 16 mai 2000  
Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 634/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16 mai 2000

**Dénomination :** « Alliance Togolaise pour l'Aide aux Pauvres et aux Nécessiteux » (A.T.A.-P.A.N.).

**Siège :** Lomé — Togo

**But :** Alléger les souffrances dues à la pauvreté

Lomé, le 16 mai 2000  
Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

## N° 635/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16 mai 2000

**Dénomination :** « SOS Humanitaire Personnes Handicapées ».

**Siège :** Kara (P/Kozah) — Togo

**But :** Aider les personnes handicapées en s'occupant de leur bien-être physique, matériel, moral et social.

Lomé, le 16 mai 2000  
Le Ministre de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de la Décentralisation  
**Général Akawilou Sizing WALLA**

**AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier N° 840 du territoire du Togo, Volume V - Folio 115, appartenant à l'héritier Ayivi Amakoé, retraité demeurant à Lomé

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du 2261. T.T., Volume XII, F° 133, appartenant à M. ATTOH Mensah Kouassi Mewoanou Michel, Dr Gynécologue au CHU de Lomé, demeurant à Lomé

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 17 627 R.T., Volume L XXXIX, F° 76, appartenant à M. Lolo Kodjo AGAMAH directeur de Société demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8.358 R.T., Volume XLIII, F° 23, appartenant à M. Charles Kokou Brenner, retraité, demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8.100 R.T., Volume XLI, F° 165, appartenant à M. Charles Kokou Brenner, retraité, demeurant à Lomé.

*Pour deuxième insertion*